

# U<sup>2019</sup>NSS

**16** - Aquathlon Triathlon

**31** - Duathlon Run & Bike

Mise à jour : 25 septembre 2018

# Sommaire

---



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 12
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport triathlon, run and bike, a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



**Accessibilité**

**Pour un sport scolaire ambitieux  
démocratisé et accessible à tous les publics,  
sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

### Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les deux championnats par Équipe d'Établissement d'**AQUATHLON-TRIATHLON** et de **DUATHLON-RUN & BIKE** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (année n-1 et année n-2) les 5 premières places d'un ou plusieurs championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1),

- Ces AS évolueront en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON **et** de DUATHLON-RUN & BIKE l'année n.

*Exemple : une AS qui a terminé 4<sup>ème</sup> au championnat de France par équipe d'établissement d'aquathlon-triathlon l'année n-1 et 2<sup>ème</sup> au championnat de France par équipe d'établissement de run & bike l'année n-2 évoluera l'année n en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON et en championnat excellence de DUATHLON-RUN & BIKE.*

- Si ces Associations Sportives n'atteignent pas les 5 premières places d'un championnat de France Excellence l'année n, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat par équipe d'établissement l'année n+1.

*Exemple : une AS qui a terminé 6<sup>ème</sup> au championnat de France excellence d'aquathlon-triathlon et 6<sup>ème</sup> au championnat de France excellence de duathlon-run & bike évoluera l'année n+1 en championnat par équipe d'établissement en AQUATHLON-TRIATHLON et en DUATHLON-RUN & BIKE.*

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières d'au moins un championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 23 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement (cf. annexe 5)

- Les équipes comportant UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des listes Espoirs ou Jeunes (liste fédérale fournie à l'UNSS par la F.F.TRI le 15 septembre 2017) en 2018 et / ou en 2019  
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières filles aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en triathlon, en duathlon et en aquathlon.
- des équipes comportant au moins **UN** élève «**conventionné**» appartenant à des Centres de formation.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Duathlon-Run & Bike et Aquathlon - Triathlon

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	<b>2 championnats :</b> - <b>championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</b> - <b>championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</b> Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. <b>En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.</b>	
<b>JEUNE COACH</b>	1 Jeune coach obligatoire <b>par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique</b>	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION  DUATHLON-RUN & BIKE	<b>EPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON</b> (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1 <sup>ers</sup> relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. <b>EPREUVE 2 : POURSUITE en RUN &amp; BIKE</b> L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.	
FORMULE DE COMPÉTITION  AQUATHLON-TRIATHLON	<b>EPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON</b> (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1 <sup>ers</sup> relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. <b>EPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON</b> (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie. Les équipes excellences doivent être 1 <sup>ères</sup> au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées) TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges & lycées) DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées) RUN & BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	45 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 40 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées d'aquathlon-triathlon.

# **Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon**

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

## **Textes de Référence :**

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## **Modalités**

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- reclasser les Lycées en conséquence.

## **Exemple**

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> LP 1
  - 2<sup>ème</sup> Lycée A
  - 3<sup>ème</sup> Lycée B
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée      1<sup>er</sup>      Lycée A  
                         2<sup>ème</sup>      Lycée B  
                         3<sup>ème</sup>      Lycée C  
                         ..... éventuellement
- CF LP            1<sup>er</sup>      LP 1  
                         2<sup>ème</sup>      LP 2  
                         ..... éventuellement

## **Protocole**

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.



# Championnats de France UNSS Sport Partagé

## Duathlon-Run & Bike

### Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA\* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable << [ICI](#) >>  
Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » \* ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS. (\* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap).

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer en équipe sport partagé sur présentation de l'attestation MDPH **obligatoire** lors de l'accueil du Championnat de France).

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé sauf les élèves issus de Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé).

En début de championnat de France, la CMN mettra en place un « testing » pour tous les élèves de l'équipe afin d'établir les classifications et compensations éventuelles.

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin, minime, cadet, junior 1. Pour les élèves valides : 1 cadet maximum. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans une équipe autonome et 2 juniors première année dans une équipe tandem.	Minime, cadet, junior, senior. Pour les élèves valides : 1 junior maximum. Pour les élèves en situation de handicap : catégorie unique : minime, cadet, junior, senior sans limite.
COMPOSITION DES ÉQUIPES	AUTONOMES : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Au moins une fille et au moins un garçon dans l'équipe. Cette catégorie regroupe les VTT, les handbikes et les engins à propulsion podale. Le binôme de course doit être composé obligatoirement d'un élève en situation de handicap et d'un élève guide. TANDEMS (DEPENDANTS) : 8 élèves = 4 élèves en situation de handicap et 4 élèves valides. Au moins 1 fille et au moins 1 garçon dans l'équipe. Pour les élèves déficients visuels (DV), le guide ne fait pas partie de la composition initiale de l'équipe.	
JEUNE ARBITRE	Championnat duathlon-run & bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.	
<b>JEUNE COACH</b>	1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	Se renseigner auprès des comités pour les compensations UNSS / FFH / FFSA Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION	<b>EPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON</b> , en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.. <b>EPREUVE 2 : POURSUITE en RUN &amp; BIKE</b> , L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue.	

MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification Académique / Inter-Académique.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence, établissement, sport partagé en duathlon-run & bike) en collège. 35 maximum (y compris excellence, établissement, sport partagé en duathlon-run & bike) en lycée.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé collèges <b>autonome</b> en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé collèges <b>tandem</b> en duathlon-run & bike.	Champion de France UNSS sport partagé lycées <b>autonome</b> en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé lycées <b>tandem</b> en duathlon-run & bike.

## Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

### Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires.

A l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

### Remontée des résultats des Championnats

C'est aux services UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion.

Pour toutes informations et/ou questions : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)

# Championnats de France UNSS Excellence Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	<p>2 championnats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</li> <li>- championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</li> </ul> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie.</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.</p>	
<b>JEUNE COACH</b>	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION  DUATHLON-RUN & BIKE	<p><b>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON</b> (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1<sup>ers</sup> relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p><b>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN &amp; BIKE</b> L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION  AQUATHLON-TRIATHLON	<p><b>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON</b> (enchaînement de 2 épreuves : natation &amp; course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1<sup>ers</sup> relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p><b>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON</b> (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Les équipes excellences doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	<p>AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges &amp; lycées)            TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges &amp; lycées)            DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges &amp; lycées)            RUN &amp; BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	45 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 40 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.

TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS excellence lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence lycées d'aquathlon-triathlon.
-----------------	---	---

### Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1<sup>ère</sup>, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

# **Modalités pour les Associations Sportives Excellence**

## **Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires**

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

## **Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

## **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

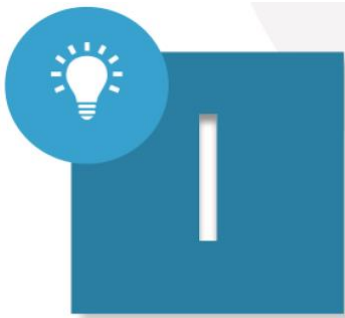
La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Filles

Parité obligatoire pour les équipes collèges, lycées et sport partagé autonomes.  
Mixité pour les équipes sport partagé tandems.

### Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

### Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,  
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

### Développement Durable

La pratique du duathlon-run and bike et de l'aquathlon-triathlon entraîne une connaissance parfaite de l'environnement dans lequel les élèves évoluent.

### Sport partagé

Le championnat de France de duathlon-run and bike accueillera officiellement chaque année des équipes sport partagé (cf. règlement).

### Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes Arbitres, Jeunes Organisateur et Jeunes Dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Suite au stage national qui a été mis en place en octobre 2014 à Reims, nous invitons les services régionaux lors des commissions mixtes régionales à programmer un stage académique et/ou départemental en lien avec les référents académiques formés et les ligues/comités (référents en annexe 6)

## Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition  
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

## International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Le 4<sup>ème</sup> championnat du monde de triathlon aura lieu du 3 au 8 juin 2019 à Castelnaudary. Une sélection des équipes par équipe aura lieu au moment du triathlon de Chartres le dimanche 23 septembre 2018 (information donnée aux AS depuis juin 2018 avec inscriptions opuss)

## Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, l'épreuve se conclura par le regroupement des équipes avant la sortie du parc à vélo pour se serrer la main.

Un diplôme fair-play pourra être remis au moment du protocole

### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

### **Textes de Référence :**

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :





## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ». L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTRI

La convention entre l'UNSS et la FFTRI permet aux jeunes arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leur formation.

Les listes des certifications académiques et nationales doivent être envoyées aux Ligues via le service régional UNSS.

Les jeunes arbitres seront contactés par les ligues sous couvert des CRA (Commission Régionale d'Arbitrage).

Ils seront invités sous la responsabilité de la FFTRI à participer à la formation des arbitres débutants. Après avoir jugé leur qualité, il leur sera proposé une liste de clubs de proximité pour lesquels ils pourront officier.

Après deux ans d'activité, en fonction de leur aptitude, et après qu'ils aient suivi la formation d'arbitre principal, ils pourront accéder au titre de jeunes arbitres de la FFTRI.

#### 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc....) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

#### 5. Les Jeunes coaches

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé) , le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »

Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France

Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

## Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

**Dans le cas des championnats de France de duathlon/run and bike et aquathlon/triathlon, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.**

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : **Nathalie GRAND**

## **FFTRI**

Cédric GOSSE  
Jérémy GARRIC  
Graylen LONGUET

Vice-Président  
Conseiller Technique National  
Membre de la Commission Nationale d'Arbitrage

## **UNSS**

Luvovic SERRET  
Hugues SCHILDKNECHT  
Aurélie MENGARDI  
Morgan ESNAULT

Formation jeunes arbitres  
Responsable Jeunes arbitres  
Formation jeunes arbitres/ Responsable communication  
Référent sport partagé

## **Délégués techniques UNSS**

Laurent MEUTELET  
Stéphane ARIAS

Délégué Technique National  
Délégué Technique National

# Annexe 1

---

## **Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2017 et 2018 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

### **AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE**

---

#### **Collèges**

---

SAINTE MARIE	MEAUX	CRETEIL
MARGUERITE DE NAVARRE	PAU	BORDEAUX
VALLEE DU CALAVON	CABIRERES D'AVIGNON	AIX MARSEILLE

---

#### **Lycées**

---

FRANCOIS RABELAIS	FONTENAY LE COMTE	NANTES
L'OISELET	BOURGOIN JAILLEU	GRENOBLE

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

---

### **Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2018 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

#### **AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE**

---

##### **Collèges**

---

Anne Franck	MORIERES LES AVIGNON	AIX MARSEILLE
Louise Michel	FAREMOUTIERS	CRETEIL
François Mitterand	THEROUANNE	LILLE
Henri Meck	MOLSHEIM	STRASBOURG
St Joseph	NAY	BORDEAUX
Clos saint vincent	NOISY LE GRAND	CRETEIL
Victor Hugo	ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES
Olivier Messiaen	MORTAGNE SUR SEVRE	NANTES

---

##### **Lycées**

---

Stéphane Liégard	BROCHON	DIJON
Henri Darras	LIEVIN	LILLE
Alexandre Ribot	SAINT OMER	LILLE
JEAN BART	DUNKERQUE	LILLE
Henri Darras	LIEVIN	NANTES
Michelet	VANVES	VERSAILLES
Henri Meck	MOLSHEIM	STRASBOURG
Victor Hugo	LUNEL	MONPELLIER
Marie Curie	VERSAILLES	VERSAILLES

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

## Annexe 3

---

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

#### **AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE**

---

##### **Collèges**

Calvisson

MONTPELLIER

MONTPELLIER

---

##### **Lycées**

NEANT

## Annexe 4

---

### **AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

#### **AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE**

---

##### **Collèges**

Le Colombier

DUN SUR AURON

ORLEANS  
TOURS

---

##### **Lycées**

NEANT



## Annexe 5

### Liste des 146 élèves qui font évoluer leur équipe en championnat EXCELLENCE (en attente de la parution de la liste des SHN)

#### AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Nom	Prénom	Classement CF Triathlon 2018	Classement CF Duathlon 2018	Classement CF Aquathlon 2018	Liste SHN 2018
ANDRADA	DAMIEN			3	
ATALAND	FLORIAN	14	13	8	
BARAN	JEANNE			16	
BARRUEL	QUENTIN			9	
BEAUVIR	THOMAS	4			
BERDOLLT	KENTA		10		
BERLAND	LOU		6		
BERLAND	ARTHUR	1	4		
BESCHE	LOIC	15	14	6	
BODINO	BAPTISTE		2		
BRISAUD	SIMON	4			
BRUN	TIPHAINE			6	
BURNET	CLARA			14	
CAMPOS	THOMAS		11		
CARDONA	THOMAS			13	
CARLIER	YOHANN	6	10		
CARPENTIER	KILIAN		2		
CARTIEAUX	BAPTISTE		1		
CARUANA	JULES			4	
CHARNAL	ELOUAN				X
CHAUVEHEID	HANNAH	3			
COLIN	ILIAM			9	
COLLUS	NOA		6		
COT	LUCIEN	10	7		
COUCHARD	MAEVA			8	
CREMIEUX TRIVES	ALEXANDRE		5		
CREMIEUX TRIVES	JOSSÉLIN	7	14		
DALIGAUD	LUKAS	7	11		
DANIEAU	ANTOINE		16		
DEHAUD	MATHEO			16	
DELGADO	FELIX			15	
DENIZOT	CANDICE		8	4	
DES BOSCS	ARNAUD			1	
DETIENNE	THEO		8		
DOUCHE	LEONIE	4		7	
DUCORNET	AUDREY	5	4	8	
DUCREUX	EMMA	3	7	3	
DUQUENNE	VALENTIN			13	
EDWARDS	CIANA	8			
EMERY	LOAN			13	
ESTEVENON	PIERRE LOUIS		15		
FAIVRE	CHARLOTTE			6	

FALLOT	ELIOT		4		
FERNANDEZ	LEO	1		1	
FERNANDEZ	REMI	15		2	
FOLTZ	APPOLINE	1		4	
FOURRIER	THOMAS		7		
FUCHO	MATEO			2	
FULCHIRON	PAULIN		12		
FULLAGAR	JESSICA	2			
GALBOURDIN	PIERRE	11	15		
GANDON	LONA			15	
GEORGENTHUM	PAUL	3	2		
GILLODTS	THOMAS	7	8	12	
GONZALEZ	HUGO	13		14	
GUEHO	LOU			10	
GUILLOTEAU	BLANDINE	7		5	
HADHOUM	ILONA			3	
HAGUET	AUBIN		5		
HAMON	AXEL	12		6	
HAY	GUILLAUME	8	6	12	
HENRY	SUZANNE	6	2	1	
HERSENT	SIMON	12	7	3	
HOVIUS	LACHLAN			5	
HUBERT	ROBIN		16		
IEMMOLO	JULIE	4		2	
ISOTTON	PABLO	11		8	
IVARS	LEA				X
JOUIN	LUCAS	5		6	
JOUINEAU	TAO	8	14	1	
KEMPF	LISE		5		
LALA	LORIS	9		11	
LANDRON	PAULINE	1	1		
LAVAU	JUSTINE		4		
LAZZARI	RAPHAEL		10		
LE BIHAN	MALO		3		
LE GALL	MATTEO			12	
LE MOUEL	IWAN		6		
LEBOIS	PAUL	3	6		
LEFEBVRE	FLORENT			11	
LENTE	ARTHUR		8		
LEPOITTEVIN	ZOE	7		5	
LOMBARDI	EMMA	3			
LUCAS	RAPHAELLE	7	2	1	
MAGEUX	MELINE			13	
MAHE	JULIETTE			7	
MAISONNEUVE	LURIE	8			
MAISONOBE	SAM	3	9		
MARESCHI	MATHIS	10			
MASSOT	BAPTISTE	2			
MENANT	NATHAN			9	
MERLE	CELIA		2	1	
MIGNON	CLEMENT	6			
MOINE	CASIMIR			3	
MOREAU	LAURA	6		5	
MORLEC	VALENTIN	2	13		
MOURGUES	CATELLE	2	3	2	
MOURIER	GUILHEM			5	
MOYA	BAPTISTE		12	4	

NACERI	REMY	13	12		
NOYER	JULIETTE		3		
NOYER	EMILIE	1			
PASCAL	ROMANE			6	
PASSEMARD	BAPTISTE	1	11		
PATFOORT	JULIEN		16	14	
PERSON	MARINE			9	
PEYROL	TITOUAN	5		10	
PIERRE	BORIS	4	1		
POLESE	EMILIEN			16	
PROT	SERVANN		8		
RENESSON PHILIPON	JULES			11	
RETHORET	JULES	9			
REVEILLON	ZOE			11	
RIVET	THOMAS	5	9	4	
ROBERT	CHRISMALDY			12	
ROCHA	BENJAMIN			15	
SAILLOUR	ANNE		1		
SAINT-MARTIN	MAXIME		3		
SAINT-OMER	VIRGILE		1		
SAMSON	EVIE		3		
SAUDEMONT	NOLAN		4		
SAUVET	LOLA	5	7	3	
SEGARD	MAHAUT		4		
SEGUIN	YANIS			15	
SONDEREGGER	LUCAS			8	
TAN	SOLENE		7		
TENCE	BRIAC	6	9	14	
TEOFILI	THOMAS			16	
TESSIER	CAPUCINE			8	
TEXEREAU	THEO		5	10	
THUILLIEZ	JULIEN	9		10	
TITOTTO MERLOT	TOM	8	3	7	
TONTINI	ALEXIS	14		2	
VAILLIER - FRANCOIS	LENA	4	5		
VAN DER KAAIJ	NOEMI	5			
VEDRINES	BASTIEN	16			
VETILLARD	MARINE	6	8	4	
VIDAL	MATEO	2	13		
VOTTIER	ANTOINE	10		7	
WASSER	EMMA		6		
WATTIEZ	MARIE	8		7	
WINOCK	HUGO			7	
ZAJAC	MARGOT			2	
ZARBO	RAFFAEL		15		
ZARBO	ALESSIA		1		
ZUROWSKI	QUENTIN			5	

# Annexe 6

## REFERENTS ACADEMIQUES

Nom	Email personnel	Etablissement	Académie
Jerôme BERTHEMET	<a href="mailto:jerome.berthemet@laposte.net">jerome.berthemet@laposte.net</a>	Lycée J. Verne - CHÂTEAU THIERRY	AMIENS
Laurent COUVREUR	<a href="mailto:l.couv@laposte.net">l.couv@laposte.net</a>	Lycée J. Verne - CHÂTEAU THIERRY	AMIENS
Sophie LAVIGNE	<a href="mailto:sophie.lavigne@ac-bordeaux.fr">sophie.lavigne@ac-bordeaux.fr</a>	Collège A. d'Aquitaine - SALLES	BORDEAUX
Jean-Charles BREUX	<a href="mailto:jcgbreuxgerra3@wanadoo.fr">jcgbreuxgerra3@wanadoo.fr</a>	Collège E. Chartier - MORTAGNE AU PERCHE	CAEN
Adeline BEAUCHET	<a href="mailto:tocka2@msn.com">tocka2@msn.com</a>	Collège Louis Armand - SAVIGNY LE TEMPLE	CRETEIL
Thierry DUVERNAY	<a href="mailto:thierryduvernay@yahoo.fr">thierryduvernay@yahoo.fr</a>	Collège du Clos Saint-Vincent - NOISY LE GRAND	CRETEIL
Stéphane TAÏANA	<a href="mailto:steph.taiana@wanadoo.fr">steph.taiana@wanadoo.fr</a>	Collège Parc des Chaumes - AVALLON	DIJON
Glenn MATHURIN	<a href="mailto:glenn.mathurin@icloud.com">glenn.mathurin@icloud.com</a>	Collège Carnot - POINTE A PITRE	GUADELOUPE
Laurent LAFFERRIERE	<a href="mailto:laurent.lafferriere@gmail.com">laurent.lafferriere@gmail.com</a>	LDM R. Nicolo - BASSE TERRE	GUADELOUPE
Emmanuel LOUCHAERT	<a href="mailto:emmanuel.louchaert@laposte.net">emmanuel.louchaert@laposte.net</a>	Collège F. Mitterrand - THEROUANNE	LILLE
Jan OBER	<a href="mailto:jan.ober19@orange.fr">jan.ober19@orange.fr</a>	Collège Yvon Morandat - ST DENIS LES BOURG	LYON
Ludovic SERRET	<a href="mailto:serretludo@sfr.fr">serretludo@sfr.fr</a>	Collège Ambrussum - LUNEL	MONTPELLIER
Etienne DECREAU	<a href="mailto:etienne.decreau@wanadoo.fr">etienne.decreau@wanadoo.fr</a>	Collège Pays de Monts - ST JEAN DE MONTS	NANTES
David CHAUMET	<a href="mailto:chaumet.david@yahoo.fr">chaumet.david@yahoo.fr</a>	Collège Jules Romains - SAINT AVERTIN	ORLEANS-TOURS
Vivien BARTHELEMY	<a href="mailto:barthelemyvivien@hotmail.com">barthelemyvivien@hotmail.com</a>	Collège J. Mermoz - GIEN	ORLEANS-TOURS
Matthieu JOLICOEUR	<a href="mailto:mat_jolicoeur@hotmail.com">mat_jolicoeur@hotmail.com</a>	Collège Soutine - SAINT PREST	ORLEANS-TOURS
Nicolas DIEUMEGARD	<a href="mailto:nicolas.dieumegard1@libertysurf.fr">nicolas.dieumegard1@libertysurf.fr</a>	Collège F. Villon - SAINT VARENT	POITIERS
Axel ANDRY	<a href="mailto:axel.andry@wanadoo.fr">axel.andry@wanadoo.fr</a>	Collège C. Haignere - ROUILLAC	POITIERS
Albert AUTRET	<a href="mailto:albertautret@bbox.fr">albertautret@bbox.fr</a>	Lycée Lesage - VANNES	RENNES
Muriel DIGARD	<a href="mailto:murielvogel@gmail.com">murielvogel@gmail.com</a>	Collège Jean Rostand - EVREUX	ROUEN
Antoine BOUVET	<a href="mailto:antoine.bouvet@ac-rouen.fr">antoine.bouvet@ac-rouen.fr</a>	Collège Alphonse Allais - VAL DE REUIL	ROUEN
Nicolas RICHARD	<a href="mailto:nicolas.richard@ac-rouen.fr">nicolas.richard@ac-rouen.fr</a>	Collège Jean Monnet GRUCHET LE VALASSE	ROUEN
Franck GERARD	<a href="mailto:franck.gerard12@wanadoo.fr">franck.gerard12@wanadoo.fr</a>	Collège Les Quatre Saisons - ONET LE CHÂTEAU	TOULOUSE
Aleck BENMEGAL	<a href="mailto:aleckben@orange.fr">aleckben@orange.fr</a>	Collège de l'Agiot - ELANCOURT	VERSAILLES